

Département
de la Moselle

COMMUNE de RETTEL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de Thionville

Nombre de conseillers
élus : 15

Séance du 25 juin 2009

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Conseillers
en fonction : 14

**Présents: MM. Jean SCHWENCK, R.SCHWENCK, HERRMANN,
HANDRICK, ANDRE, LEIDIG, JUNGER, MULLER, MERSCH
Mmes ORTH, BOCK, WOLSKI**

Conseillers
présents ou
représentés: 14

**Absents excusés : Mme NEEF qui a donné procuration à Jean SCHWENCK
M.URBINSKI qui a donné procuration à Mme WOLSKI**

Objet : Création d'un syndicat mixte pour le SCOTAT

Monsieur le Maire et les délégués auprès de la CC3F rendent comptes des activités, du fonctionnement et de la situation en général du Conseil Communautaire depuis son installation en Avril 2008.

Le Maire explique que conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur un point des délibérations du Conseil Communautaire du 26 Février 2009, intitulé « Syndicat mixte pour le SCOTAT-Approbation des Statuts » et qui concerne précisément :

« La demande de création d'un Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du SCOTAT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Thionville) et la décision d'y adhérer et d'en approuver les statuts selon le projet annexé. »

Après un débat sur la situation générale, administrative et comptable et sur les orientations prises par la CC3F depuis avril 2008, notamment en termes d'aménagement du territoire, le conseil municipal décide de ne pas donner son accord à l'adhésion de la CC3F au syndicat mixte créé pour l'élaboration et le suivi du SCOTAT et de ne pas approuver les statuts du syndicat mixte.

**Vote pour : 14
Abstention : /
Vote contre : /**

Objet : Intérêt communautaire

Le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé par la CC3F à se prononcer sur la mise à jour des statuts de la CC3F et notamment de « l'intérêt communautaire » tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil Communautaire du 26 mars 2009

Après un débat sur la situation générale administrative et comptable et sur les orientations prises par la CC3F depuis avril 2008 et les nouvelles compétences incluses définies comme « d'intérêt communautaire »

Le Conseil refuse la nouvelle définition des statuts et notamment de « l'intérêt communautaire » proposé.

Il déclare

- Se dissocier des options générales prises par la Communauté de Communes qu'il considère contraires à l'intérêt du territoire communautaire.**
- charger les délégués auprès du Conseil Communautaires de prendre acte.**

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Subventions 2009

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

4000 euros à la Jeunesse Sportive de Rettel

300 euros au Musée du Cheminot de Rettel

250 euros à l'Association St Dominique de Rettel

350 euros au Foyer Communal de Rettel

250 euros au Comité de Jumelage Rettel-Thuré

200 euros à l'APEI de Thionville

150 euros à l'Amicale des Donneurs de Sang de Sierck les Bains

300 euros à l'Association Sportive Scolaire de Rettel

300 euros à l'AJ3F de Rettel

250 euros à l'association Chartreuse de Rettel

300 euros à Rettel Pêche Passion

300 euros à l'Association des Arboriculteurs de Rettel

150 euros à l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Val sierckois

2820 euros à la MJC Hayange (classe de neige)

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Avenant à la convention avec le Comité de gestion du camping

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant à la convention avec le comité de gestion du camping de Rettel. Cet avenant modifie l'article 1 de la convention et fixe une contrepartie financière de 6500 €/an pour la mise à disposition du camping au comité de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Columbarium

Le Conseil Municipal décide la création d'un columbarium au cimetière communal. Le projet consiste en la mise en place de 6 cases, d'un jardin du souvenir avec caveau et d'un cheminement pavé. Le projet s'élève à 8050 € HT.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès :

- **du Conseil Général de la Moselle**
- **de l'Etat (DGE ou DDR)**

Vote pour : 14

Abstentions :

Vote contre: /

Objet : Rapport sur l'eau - Exercice 2008

Le Maire présente au conseil le rapport annuel sur l'eau établi avec les données fournies par VEOLIA Eau. Depuis cette année, outre le rapport du délégataire, doit être produit par la responsable du service un rapport qui inclut des indicateurs de performances identique sur l'ensemble du territoire.

Il en résulte une consommation pour 2008 de 35536 m³ (en baisse de 7.8 % par rapport à 2007). Les volumes produits par les sources et le forage sont en hausse de 9.5% (33059 m³) et représentent 79% de la consommation contre 21% achetés à la ville de Sierck les Bains. Les achats d'eau sont en baisse de 24% par rapport à l'année précédente.

Le rendement du réseau reste bon (83%) en légère baisse.

La consommation moyenne par foyer est de 113 m³ (en baisse de 9% par rapport à l'année passée).

Le prix TTC hors location compteur mais redevance d'assainissement comprise est de 3,12 €/ m³ (+ 5%) au 31.12.2008.

Il n'y a pas eu d'interruption majeure de distribution en 2008. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées qui mesure la continuité du service est de 3.2 interruptions pour 1000 abonnés

La pression de distribution a permis une bonne distribution sur l'ensemble du réseau.

**L'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique, aucune non-conformité n'a été décelée en 2008.
Il n'y a pas eu d'évolution contractuelle en 2008.**

**Vote pour : 14
Abstentions : /
Vote contre : /**

Objet : Rapport sur l'assainissement exercice 2008

**Le Maire présente au conseil le rapport sur l'assainissement exercice 2008.
Le produit de la redevance est de 32522.49 € (correspondant aux volumes de 2007).
Le maire rappelle au conseil que la station d'épuration fonctionne depuis avril 2001 à la satisfaction générale. Sur l'ensemble de l'année 2008, l'installation n'a connu que quelques heures d'arrêt, suite à des casses matérielles. Ces incidents n'ont eu qu'une influence mineure sur la qualité du traitement.
Les boues produites par la station d'épuration en 2008 ont été conformes aux exigences réglementaires. Un volume de 143 m³ a été valorisé en agriculture selon le plan d'épandage et sous le contrôle de la Chambre d'Agriculture de la Moselle.
Dans le cadre des primes pour l'épuration le service a perçu 3443 € au titre de l'exercice 2008. Le maire informe le conseil que l'Agence de l'eau ne verse plus d'aides au bon fonctionnement à compter de 2008.**

**Vote pour : 14
Abstentions : /
Vote contre : /**

Objet : Nouvelle clé de répartition du chauffage pour l'ancienne école 2 RM

**Le Maire rappelle au conseil municipal que la classe qui fonctionnait au rez-de-chaussée 2 rue de la Moselle est aujourd'hui remplacée par une bibliothèque / salle de réunion. Le conseil municipal décide de modifier la clé de répartition du paiement des frais de chauffage pour la saison 2009/2010 et les suivantes.
Le locataire du logement de service situé au premier étage paiera 60% de la dépense totale de chauffage au lieu de 50 %.**

**Vote pour : 14
Abstention : /
Vote contre : /**

Objet : Convention avec « La Poste » Entretien et renouvellement du parc de boîtes aux lettres

Le Maire expose au Conseil la convention proposé par La Poste en vue de l'entretien et du renouvellement du parc de boites aux lettres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

**Pour copie conforme
Rettel, le 25 juin 2009
Le maire**